

C.A.S.N.A.V.



Présentation du CASNAV

Le casnav de l'Académie de Toulouse

L'équipe :

Jacques Désert : coordonnateur

Aimé André : formateur (nouveaux-arrivants 1er degré) poste **8379**

Aline Beaudou : formatrice (enfants du voyage) poste **8373**

Jean-Pierre Dartigues : formateur (nouveaux-arrivants 2nd degré) poste **8382**

Isabelle Cévenes : formatrice à mi-temps (nouveaux-arrivants 2nd degré) poste **8349**

Patricia Paradis : formatrice à mi-temps (enfants du voyage) poste **8381**

Annie Simon : secrétariat/documentation poste **8348**

Nora Khelladi : secrétariat/comptabilité poste **8348**

Pour nous contacter : tél : **05 61 17 83 48** fax : **8301** mail : **casnav@ac-toulouse.fr**

nos locaux : 12, rue Mondran 31000 Toulouse cedex

notre adresse postale : place St Jacques 31073 Toulouse

Site :

<http://www.crdp-toulouse.fr/lai>

Missions du Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux-Arrivants et des Enfants du Voyage

Circulaire 2002-102 parue au **BO Spécial n°10** du 25 avril 2002

Centrées sur l'accompagnement de la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires et des enfants du Voyage, ces missions peuvent se décliner ainsi :

1 - Actions pédagogiques :

- aide aux équipes pédagogiques et éducatives chargées de faciliter l'adaptation de ces jeunes au système d'éducation français,
- centre de ressources spécialisé pour les écoles et les établissements du 2^{ème} degré,
- actions de formation destinées aux enseignants accueillant ce type d'élèves, proposées au Plan académique de Formation et sur sites,
- diffusion de documents pédagogiques, aide à l'élaboration et à la mutualisation des outils pédagogiques,
- création de réseaux entre les enseignants des classes spécifiques, et plus largement entre les équipes traitant de problématiques identiques.

2 - Pôle d'expertise pour les responsables locaux du système éducatif :

- actualisation des données sur les effectifs des classes spécifiques,
- analyse des besoins en formation et en outils pédagogiques,
- contribution à l'évaluation des dispositifs d'accueil et d'intégration,
- présence dans les plates-formes et les cellules d'accueil, les plans départementaux d'accueil des Nouveaux-Arrivants, les commissions consultatives départementales relatives à l'accueil des gens du Voyage, le dispositif Contrat d'Accueil et d'Intégration.

3 - Instances de coopération avec les partenaires institutionnels de l'école :

- interface entre l'Education Nationale et les autres services ou réseaux de ressources locales,
- information des partenaires coopérant à l'accueil et l'intégration de ces publics.

4 - Pilotage du dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves nouvellement arrivés :

- collaboration à la mise en place de tableaux de bord départementaux et académiques avec les services concernés,
- participation aux divers groupes de pilotage.